



FFvolley

COMMISSION FEDERALE VOLLEY ASSIS EXTRAORDINAIRE

PROCES-VERBAL N°3 DU 14 FEVRIER 2022

SAISON 2021/2022

Présents :

Isabelle COLLOT, Présidente

Sarah ARISS, Chrystel BERNOU, Maxime CHOUETTE, Olivier LEGRAND, Flore PERARD

Invités :

Quentin DOLO (ESQ), Dominique DUVIVIER (Entraîneur EDF Masculine), Sylvanie LOGELLO (Capitaine EDF Féminine), Jocelyn TRUCHET (Capitaine EDF Masculine)

Absents excusés :

Laurent DANIEL (CS), Florian FOULQUIER (Entraîneur EDF Féminine), Jean-François RYELANDT, Isaline SAGER-WEIDER

ORDRE DU JOUR

- Suivi des compétitions Volley Assis
- Nomination de nouveaux membres

1. SUIVI DES COMPETIONS VOLLEY ASSIS

Challenge 4 x 4

A) La CFVA s'est réunie afin de discuter d'un problème survenu à l'étape du Challenge Issy-Les Moulineaux le 05/06 février 2022.

Constat : il y avait un nombre d'équipe supérieur à la capacité que pouvait offrir le club organisateur.

Proposition : Est-ce que le RPE peut être modifié afin d'éviter que la situation se reproduise à nouveau.

Adopté par le Conseil d'Administration des 30/04 et 01/05/2022
Date de diffusion : 22/02/2022 (AA) puis 10/05/2022 (VD)
Auteur : Isabelle COLLOT



FFvolley

Réponse de la Commission :

La CFVA décide à ce jour de ne pas modifier le RPE. Elle souhaite cependant rappeler quelques règles importantes pour participer au Challenge :

- Inscription 3 semaines avant la date prévue de chaque étape
- Confirmation le mercredi avant l'étape
- L'inscription du club au Challenge auprès de la sportive, du chargé de mission et des organisateurs des étapes (les 3 obligatoirement)
- Si à partir de 21 jours avant la date il y a plus d'inscrits que de terrain dispo, les inscriptions ne seront pas prises en compte.
- Chaque club inscrit a le droit à une équipe.
- Pour l'attribution des places restantes : tirage au sort automatique

Pour le reste de la saison, les clubs vont recevoir un tableau avec les différentes dates limites pour le Challenge (date d'inscription et de confirmation)

En cas de non-confirmation à la sportive, au chargé de mission et aux organisateurs des étapes (les 3 obligatoirement) avant le mercredi de la semaine de l'étape : la sportive et le chargé de mission relanceront mais il a été proposé de prévoir une sanction dans le prochain RPE (sanction : financière, inscription refusée à l'étape suivante...).

Rappel des règles du jour de l'étape :

- Avant le match, le capitaine signe la feuille d'émargement et la feuille de classification (vérifie les informations)
L'organisateur doit vérifier que cette procédure est respectée
- A la fin du dernier match, le capitaine vient signer la feuille des résultats (confirme les informations)
- Les remarques seront inscrites directement sur la feuille d'émargement avec signature + nom et prénom du signataire

Rappel du calendrier du Challenge :

Dates	Journées	Clubs
13/14 Nov.	J01	Nantes (44)
4/5 Dec.	J02	Lannion (22)
8/9 Jan.	J03	Lyon (69)
22/23 Jan.	J04	Moirans (38)
05/06 Fév.	J05	Issy les Moulineaux (92)
19 Fév.	J06	Aubenas (07)
12/13 Mars	J07	Poitiers (86)
02/03 Avr.	J08	Charenton (94)
16/17 Avr.	Coupe 6x6	Villeneuve d'Ascq (59)
30 Avr./01 Mai	J09	Le Haillan (33)
04/05 Juin	Coupe 6x6	Orléans (45)
11/12 Juin	J10	Sisteron (04)
25/26 Juin	Finales	Sarrebourg (57)

B) La CFVA s'est également réunie afin de discuter du prêt de joueur par une équipe.

Rappel du RPE : un joueur ne peut pas jouer dans 2 équipes différentes dans la même journée d'étape de Challenge. Un joueur prêté doit jouer dans la même équipe tout le Challenge. Un joueur ne peut jouer que pour un maximum de **deux (2) GSA différents**.

Aujourd'hui, le RPE prévoit l'interdiction pour une équipe de solliciter des joueurs de l'équipe adverse participante à l'étape pour compléter son équipe. La sanction est que l'ensemble des matchs joués seront perdus (les points ne seront pas pris en compte) (responsabilité de l'organisateur).

La CFVA décide ce jour de ne pas modifier le RPE dans l'immédiat. La CFVA décide de reformuler néanmoins ce point en indiquant qu' "Une équipe peut faire appel à un joueur externe dont le club participe à l'étape, à la condition que ce joueur participe entièrement à l'étape avec sa nouvelle équipe. L'ensemble des points rapportés par l'équipe avec le joueur externe seront perdus".

C) Des demandes des clubs ont été réalisées concernant les finales de la saison en cours qui auront lieu à Sarrebourg le 25 et 26 juin 2022 :

- Extension des finales de 8 à 12 équipes ?

La CFVA décide d'organiser les finales à 8 équipes.

- Organisation d'une finale A et une finale B ?

La CFVA décide de ne pas organiser de finale B cette saison. Un événement sur le volley assis pourra être organisé en parallèle par le même organisateur (Sarrebourg) mais avec une autre dénomination comprenant au moins le terme de "tournoi". Cette organisation promotionnelle n'est pas gérée par la Sportive de la CFVA et l'organisateur doit s'assurer de la priorité des finales sur l'organisation de la journée (logistique, terrains, bénévoles...).

Compétition 6 x 6

- Combien de joueurs classifiés sont requis pour les tournois en 6x6 de cette saison ?

La CFVA décide de maintenir le RPE pour les compétitions 6x6 en vigueur qui impose 2 joueurs classifiés sur le terrain avec une 3e joueurs conseillés dans l'équipe. Néanmoins, un club pourra solliciter la participation d'un joueur classifié d'un autre club pour compléter son équipe (sous respect des règles du RPE du Tournoi).

D'autres questions pourront être abordées pour la modification du RPE Challenge ou RPE Tournois 6x6 pour la saison prochaine : notamment comme la qualification d'office en final ou non de l'organisateur, la compétition en 6x6, un Challenge national ou régional, indemnisation des arbitres, ...

Il est prévu d'organiser une réunion Teams avec tous les clubs participants de cette saison pour discuter de l'organisation des compétitions volley assis et d'échanger avec eux pour mieux comprendre les requêtes dans un esprit de coopération.

2. NOMINATION DE NOUVEAU MEMBRES

Suite à la démission du poste de présidente d'Isaline SAGER-WEIDER et son désir de continuer comme membre, cette notion a été omise du procès-verbal précédent - ceci est donc une rectification.

Suite à la démission de Franck FONTAINE pour des raisons personnelles et après proposition, Philippe DAUCHEL est nommé membre de la Commission.

La CFVA reconferme la nomination d'Isaline SAGER-WEIDER et approuve la nomination de Philippe DAUCHEL en qualité de membres de la Commission.

La composition de la commission est donc la suivante :

Présidente: Isabelle COLLOT
Secrétaire : Flore PERARD
CTS : Chrystel BERNOU

Membres :

- Sarah ARISS
- Maxime CHOUETTE
- Laurent DANIEL (CS)
- Philippe DAUCHEL
- Olivier LEGRAND
- Jean-François RYELANDT
- Isaline SAGER-WEIDER

Invités réguliers :

- Quentin DOLO (ESQ)
- Dominique DUVIVIER (Entraîneur EDF Masculine)
- Florian FOULQUIER (Entraîneur EDF Féminine)
- Sylvanie LOGELLO (Capitaine EDF Féminine)
- Jocelyn TRUCHET (Capitaine EDF Masculine)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente
Isabelle COLLOT

La Secrétaire de Séance
Flore PERARD